

**CONVENTION « 2024 » - Subvention de fonctionnement
entre « La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine
(CRESS) » et Bordeaux Métropole**

Entre les soussignés

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Nouvelle-Aquitaine (CRESS), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 90 rue Malbec 33800 Bordeaux, représentée par son Président, Stéphane Montuzet,
Ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Christine BOST, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2024/xxxx du Conseil de Bordeaux Métropole du 12 avril 2024
Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de son plan d'actions 2022-2026 pour répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire, adopté par délibération n°2022-411 du Conseil métropolitain du 7/7/2022, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1–Programme d'actions, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année **2024**.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'Annexe 1 – **Programme d'actions**.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à « **50.000 €** », équivalent à 4,81 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 1.039.000 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

Subvention définitive = Dépenses réelles x Subvention attribuée / Montant des dépenses éligibles

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 40.000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 10.000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2025, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Un compte rendu financier, signé par le Président ou la Présidente ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- Le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Madame la Présidente de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur le Président de la CRESS Nouvelle-Aquitaine
90 rue Malbec
33800 Bordeaux

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'actions
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le xx/xx/xxxx, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour la CRESS Nouvelle-Aquitaine

La Présidente de Bordeaux Métropole, par
délégation le Vice-président,

Le Président, Stéphane Montuzet,

Alain GARNIER

NOTE ARGUMENTEE

PLAN D' ACTIONS 2024

Table des matières

Introduction	3
Gouvernance	4
L'équipe CRESS	Erreur ! Signet non défini.
L'ESS en un coup d'œil	Erreur ! Signet non défini.
Axe stratégique n°1 : Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS .	7
Enjeux	7
Positionnement de la CRESS.....	7
1.1 / Plaidoyer	7
1.2 / Sensibilisation des politiques publiques	8
1.3 / Mise en œuvre et engagement des politiques publiques	8
1.4 / Développement de partenariats.....	8
Focus actions structurantes	9
#1 : Tableau des conventions collectivités territoriales	9
#2 : ADEME	9
#3 : PTCE	Erreur ! Signet non défini.
#4 : Convention Intelligence économique Bordeaux Métropole, AGDE	11
Axe stratégique n°2 : Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires (AIO)	11
Enjeux	11
Positionnement de la CRESS.....	12
2.1 / Structuration de l'offre d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises et porteur.EUSEs de projet des CRESS.....	12
2.2 / Soutenir et accompagner les dynamiques territoriales.....	13
2.3 / Développer les collaborations et coopérations économiques	13
Focus actions structurantes	15
#1 : PRASER (Parcours Régional des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables).....	15
#2 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bordeaux-Gironde.....	16
Focus action structurante #3 :RICLESS	17
Axe stratégique n°3 : Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous	19

Enjeux	19
Positionnement de la CRESS.....	19
3.1 / Être le centre de Ressources ESS régional de référence.....	20
3.2 / Sensibilisation, éducation et Formation à l'ESS	21
3.3 / Communication et valorisation des acteurs	22
Focus actions structurantes	22
#1 : Séminaire Formation ESS en Nouvelle-Aquitaine	Erreur ! Signet non défini.
#2 : Notes de conjoncture	22
#3 : Signature convention Région rectorat	Erreur ! Signet non défini.
Axe stratégique n°4 : Représentation, montée en compétence et vie interne.....	24
Enjeux	24
Positionnement de la CRESS.....	24
4.1 / Organisation interne	24
4.2 / Animation de la gouvernance & Mobilisation de nouveaux administrateurs	24
4.3 / Représentation.....	25
Focus actions structurantes	25
#1 : Organisation AG électorale	25
#2 : Diagnostic Ressources Humaines	Erreur ! Signet non défini.
Temps fort #1 Conférences thématiques, préparatoires aux 10 ans Forum National de l'ESS & IS .	26
Enjeux	26
Positionnement de la CRESS.....	26
Temps fort #2 Le Mois de l'ESS.....	27
Enjeux	27
Positionnement de la CRESS.....	27
Temps fort #3 Forum Mondial de l'ESS	28
Enjeux	28
Positionnement de la CRESS.....	28
Les indicateurs de suivi 2022-2023	30

Introduction

L'économie sociale et solidaire (ESS) apparaît aujourd'hui et plus que jamais, comme une alternative pertinente au mode de production actuel et propose une autre façon de faire de l'économie : soucieuse de ses responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elle produit, de la qualité des emplois qu'elle crée, de l'implication des citoyen·nes dans le pilotage des projets. Le contexte de crise, sanitaire puis énergétique, apporte la preuve du rôle « essentiel » de l'ESS, que ce soit sur les questions environnementales et écologiques, sociales ou économiques... Nos actions et notre ancrage territorial, font de nous des acteurs majeurs du développement territorial.

Un constat appuyé tant par le Conseil Régional que par la Préfecture de région, lors de la Conférence Régionale de l'ESS 2022, dont la Responsabilité Territoriale des Entreprises en était le fil rouge.

La CRESS, en tant que tête de réseaux de l'ESS, est en première ligne pour être le porte-voix de l'ensemble des organisations de l'ESS, faciliter les coopérations, et engager les politiques publiques dans une priorisation des modèles de développement portés par nos organisations ainsi que le renforcement des moyens dédiés. La CRESS continue par ailleurs d'élargir ses périmètres d'intervention puisqu'en 2024, plus de 60% de la population néo-aquitaine sera couverte par une convention CRESS, en hausse par rapport l'année précédente (48%).

Depuis 2022, la CRESS a structuré une stratégie de développement de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine, articulé autour de 4 axes. Le contexte international (résolution de l'ONU, Plan d'actions européen sur l'économie sociale), national (SPASER, loi EGAlim, climat et résilience etc.) et régional (SRDEII, éco-socio-conditionnalités, feuille de route néo-terra etc.) voire local (axe ESS dans la feuille de route stratégique de Bordeaux Métropole) est venu conforter ces choix stratégiques, à l'image de l'offre collective pour le développement des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (ASER).

Fort de deux année qui ont permis de valider la complémentarité opérationnelle et stratégiques de nos axes, notre plan d'actions s'inscrit dans la continuité, et sera agrémenté de nouveaux temps forts à dimension nationale et internationale :

1. Appuyer, accompagner, engager **les politiques publiques** en faveur de l'ESS
2. Soutenir et accompagner le développement **des acteurs et des territoires** (AIO)
3. Faire **connaître et reconnaître** l'ESS auprès de toutes et tous
4. Représentation, montée en compétences et **vie interne**

Les temps forts 2024 :

- Le Forum National de l'ESS
- Le mois de l'ESS
- Préparation du Forum mondial de l'ESS : Bordeaux 2025

GOUVERNANCE

// Bureau

- **Présidente** : Stéphane MONTUZET (CBE du Seignanx)
- **Vice-Présidente Aquitaine** : Sophie HUMBERT (O tempora)
- **Vice-Présidente Limousin** : Sylvie MALEON (MGEN)
- **Vice-Présidente Poitou-Charentes** : Hélène BANNIER (Vivant le Média)
- **Trésorier** : Jérôme TROQUEREAU (AIPC)
- **Secrétaire** : Jany ROUGER (Le Mouvement Associatif)
- François MARQUET (UDES)
- Guy LE CHARPENTIER (Resanté Vous)
- Bertrand DUPOUY (Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine)
- Pascale MOREL (URHAJ)

<p>// Collège 1 – Coopératives</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas GUENRO-AUTOCOOL CITIZ • Sophie HUMBERT (VP)-O TEMPORA • Jean Pierre BOULESTEIX-La Coopération Agricole • Sandrine LACORNE-URSCOP AQUITAINE • Guillaume MICHEL-DU VERT DANS LES ROUAGES • Mélissa GENTILE-COOP des TIERS LIEUX <p>Suppléant-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • Karine LABAT PAPIN- COOP ALPHA • Daniel HAROTZARENE-ATELIER LAN BERRI • Elodie SAUVAGE FERZIN-Le HANG ART • Olivier PALLUAULT-ELLYX • Béatrice Ogé-CREDIT COOPERATIF • Laurent ARMENGAUD-EOLE <p>// Collège 2 – mutuelles</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • ALAIN BOUCHON-MACIF • SOPHIE ELORI-MUTAMI • Bertrand DUPOUY-MUTUALITE FRANCAISE NA • Sylvie MALEON-MGEN <p>Suppléant-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • Josiane PAILLE- MAIF • Emmanuel DE LUZAN- Mutuelle ENTRAIN • Robert GERMON- HARMONIE MUTUELLE <p>// Collège 3 – Associations</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pascale MOREL-URHAJ 	<p>// Collège 4 – Entreprises sociales</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvain LEPAINTEUR-La Conciergerie Solidaire • Alexandra FOUCHET-NUTRICULTURES • Marc LANGLOIS-Doo Conseil • Céline PONCINI -Elise Atlantique • Guy LE CHARPENTIER-RESANTÉ VOUS <p>Suppléant-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • Xavier DEMANGEON – SAYARIS • Laurent REBIERE – PERF+ <p>// Collège 6 – Syndicats d'employeurs de l'ess</p> <p>Titulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • François MARQUET – UDES <p>Suppléant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Claude MEUNIER – FEHAP Nouvelle Aquitaine <p>// Collège 7 – Spécificités régionales</p> <p>Titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isabelle RAPINAT-ALISO • Clément BOSREDON-CAP SOLIDAIRE • Marion BESSE-IKOS • Stéphane MONTUZET-CBE du Seignanx • Magali NOVION-La Fabrique POLA • Kamel DEMBRI -COOP' ACTIONS • Suppléant-es • Mélanie VAILLANT – ESPER
--	---

<ul style="list-style-type: none"> • Jany ROUGER (S)-Le Mouvement Associatif • Anne HUET-APF France Handicap • Jérôme TROQUEREAU-INAÉ • Hélène BANNIER (VP)-VIVANT • Daniel RODRIGUEZ-LA LOCOMOTIVE <p>Suppléant-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maxime VERDIN-La TRAVERSE • Stéphen Borderie-La Ligue de l'Enseignement NA • Béatrice Fouchet Mouchel-ARPEP NA • Magali NOGUES-SO COOPERATION • Stéphane PARDONNET-France ACTIVE NA • Emilie SIMON-Profession Sports NA 	
--	--

L'ÉQUIPE CRESS



La CRESS Nouvelle-Aquitaine continue de se structurer pour répondre aux enjeux néo-aquitains. Afin de mieux mailler les territoires, la CRESS a fait le choix de conserver 3 sites d'implantation : Bordeaux ; Limoges ; Poitiers.

L'équipe technique est constituée de 16 salarié-es et s'articule autour de 3 pôles d'expertise complémentaires :

- Pôle Co-direction (4 ETP)
 - Mélanie Thuillier-Fournol : Co-directrice Bordeaux
 - Rémy Poignant : Co-directeur Poitiers
 - Benjamin Coly : Co-directeur Limoges
 - Sophie Desplanches : Assistante administrative et financière
- Pôle Ressources (Postes Régionaux - 7,5 ETP)
 - Dominique Thiel : Cheffe de projet Observatoire & études
 - Amélia Gustave : Cheffe de projet R&D et prospectives
 - Ewen Lintanf : Chef de projet Développement Économique et filières
 - Manon le Marchant : Cheffe de projet Éducation et formation à l'ESS
 - Jérémie Briand-Wach : Chef de projet Communication
 - Maylis Bargach : Chargée de mission Achat Socialement et Ecologiquement Responsables
 - Malicka Dagnogo : Chargée de mission ressources et données
- Pôle Animation Territoriale (Postes Territoriaux - 6 ETP)
 - Nicolas Perez : Animateur territorial Nord Aquitaine
 - Christelle Neau : Animatrice territoriale Sud Aquitaine
 - Benoit-Karim Chauvin : Animateur territorial Nord Poitou-Charentes
 - Osée Kougou : Animateur territorial Sud Poitou-Charentes
 - Karl Courgnaud : Animateur territorial Limousin
 - Louise Allonneau : Animatrice territoriale Nord Aquitaine

L'ESS EN UN COUP D'ŒIL

- 244 834 salarié.es
- 11,5% de l'emploi total
- 20 839 établissements employeurs
- 6,3 milliards d'euros de masse salariale brute
- La Nouvelle-Aquitaine avec une croissance de l'emploi salarié dans l'ESS de 7,5% se range en 3^{ème} position après l'Île-de-France et la Bretagne.
- L'emploi dans l'ESS a connu un fort rebond en 2021, après une année 2020 particulièrement difficile dans de nombreux secteurs impactés par la crise sanitaire et l'arrêt des activités. Entre fin juin 2020 et fin juin 2021 le nombre de postes a augmenté de +4,9%

Axe stratégique n°1 : Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS

Enjeux

L'année 2023 a vu la poursuite des sollicitations des collectivités locales qui montrent un intérêt grandissant et souhaitent mieux comprendre les systèmes d'acteurs et d'actrices de l'ESS sur leur territoire. L'enjeu de répondre favorablement à cette demande croissante en 2024 est essentielle. Il est fondamental d'assurer une meilleure connaissance de l'ESS par les collectivités territoriales, mais également de l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs socio-économiques. Notamment en créant des espaces d'échanges de pratiques entre élu-es, technicien·nes et partenaires de l'ESS en insistant sur la valorisation d'initiatives issues des territoires. Il y a également un enjeu à accompagner les collectivités partenaires de la CRESS a renforcé les coopérations territoriales sur le développement de l'ESS. La dynamique émergente autour des questions de responsabilité territoriale des entreprises renforce la nécessité de croiser les enjeux des collectivités et ceux de l'ESS.

L'année 2024 sera également l'occasion de prendre en compte les évolutions réalisés et qui feront suite au travail d'évaluation de la loi du 31 juillet 2014 réalisé par le Conseil Supérieur de l'ESS.

Positionnement de la CRESS

La CRESS dispose d'un rôle moteur pour acculturer les élu.e.s et accompagner les services techniques pour permettre une meilleure appréhension des enjeux ESS, une meilleure connaissance des forces en présence sur les territoires, une meilleure prise en compte dans le cadre des politiques publiques. Elle se positionne à l'interface entre les partenaires publics, institutionnels et les entreprises de l'ESS et ceci aussi bien à l'échelle régionale que territoriale

1.1 / PLAIDOYER

- **Mobiliser les représentants de l'ESS autour de la prise en compte des évolutions potentielles de la loi Hamon qui aura lieu en 2023 et 2024**
 - Participation aux groupes de travail animés par ESS France
 - Contribution de la CRESS aux travaux du Conseil Supérieur de l'ESS
- **Poursuite du travail engagé autour d'une charte et d'une offre d'accompagnement à destination des sociétés commerciales de l'ESS et de l'agrément ESUS** (groupe de travail au sein de la CRESS Nouvelle-Aquitaine sur le cadre légal des Sociétés Commerciales de l'ESS et les besoins d'accompagnement sur leur mise en conformité statutaire)
- **Participation aux groupes de travail nationaux** (ESS France)
- **Participation à la commission Europe et Internationale du Conseil Supérieur de l'ESS** (en connexion avec le GSEF)
- Contribution sur la mise en place d'éco socio conditionnalités dans le cadre de la Politique Publique (Région NA ou toute autre sollicitation de collectivités)
- Participation au programme de recherche sur la responsabilité territoriale des entreprises mené par la Chaire TerrESS

1.2 / SENSIBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- **Poursuivre la structuration des clubs “collectivités & ESS” en partenariat avec le RTES et la Chaire TerrESS**
 - Club des collectivités régionales
 - Club des Collectivités Gironde en partenariat avec l'association des Maires de Gironde
 - Club des Collectivités Poitou-Charentes
 - Clubs Limousin thématiques
- **Former et sensibiliser des élu·es & technicien.ne.s à toutes les échelles territoriales :** régionale ; départementale ; locale (temps de sensibilisation dédiés, intervention en conseil communautaire, production d'outils de sensibilisation)

1.3 / MISE EN ŒUVRE ET ENGAGEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

- **Poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales dans le développement de l'ESS au sein de leur territoire,** à travers notamment (plus de détail dans le tableau de suivi des engagements 2023 présentés dans le Focus 1) :
 - La réalisation de diagnostics territoriaux ESS
 - Le déploiement de feuilles de route ESS territoriale
 - Participation au comité de pilotage des conventions ESS Région-Collectivités (exemple de la convention de coopération Région, Département de la Gironde, Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux)
 - L'animation de collectifs ESS territoriaux
 - Réalisation de panoramas territoriaux
 - Réalisation de fiches ESS'entielles
- Accompagnement sur la mise en place d'outils d'évaluation de politique publique ESS (Exemple du Département du Lot et Garonne)
- **Faciliter le lien entre collectivités pour la mise en place de coopérations territoriales autour des enjeux de développement de l'ESS**
- **Coordonner le bouquet de services PTCE et animer la Cellule Régionale d'Animation dédiée aux 15 PTCE néo-aquitains lauréats de l'AMI national.**
 - Animation de la communauté de PTCE Néo-Aquitain
 - Identification et accompagnement de PTCE émergents
- Accompagnement des collectivités à la mise en place de Plateforme de financement à abondement participatif (Ville de Bordeaux, Agglomération de Saintes, Département du Lot et Garonne, Limoges Métropole)
- Participer à la mise en œuvre du dispositif PAP'ESS pour favoriser le transfert de compétences entre structures de l'ESS et valoriser cet accompagnement
 - Participation à la cellule de coordination régionale
 - Identification des compétences parmi les entreprises du territoire
 - Accueil et orientation des structures ayant exprimé des besoins de montée en compétence

1.4 / DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

- **Consolider des partenariats durables avec des partenaires institutionnels**
 - ADEME (convention)
 - Banque des Territoires (convention)
 - Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine (convention)

- RTES (partenariat et convention prévue en 2024)
- ARACT (convention)
- AREC (partenariat)
- DRAJES (partenariat)
- CAF 87 (partenariat)
- ADI NA (Convention)
- BPI (Convention dans le cadre du Consortium “Entreprendre au cœur des territoires”)
- PQNA (partenariat)
- Invest In Bordeaux (partenariat)
- Chambre des Métiers et de l’Artisanat (Convention prévue en Novembre 2023)
- Créer et consolider des partenariats avec le monde universitaire et de la Recherche.
 - Contribution RIUESS 2024
 - Contribution au programme de recherche de la Chaire TerrESS sur la Responsabilité Territoriale des Entreprises
 - Participation au comité scientifique du Colloque Internationale organisée par le Pôle Carrières Sociales ISAT-IUT Bordeaux-Montaigne et l’UMR CNRS 5319 PASSAGES et l’Université Bordeaux Montaigne

FOCUS ACTIONS STRUCTURANTES

#1 : Prise en compte des évolutions légales et réglementaires de la Loi du 31 juillet 2014



La loi reconnaît comme organisations représentatives de l'ESS

Le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

Sa composition (modifié par le Décret n° 2022-576 du 19 avril 2022 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

Le CSESS comprend des représentants des pouvoirs publics, des différentes formes juridiques de l'ESS, des organisations représentatives de salariés et d'employeurs, du Conseil National des CRESS (INCRES), des autres organismes consultatifs, des services de l'Etat et des experts.

- Neuf membres issus du Parlement, du Conseil économique, social et environnemental et élus locaux.
- Vingt-cinq représentants des différentes formes juridiques d'entreprise de l'économie sociale et solidaire
- Dix représentants des organisations représentatives des salariés et des employeurs au niveau national et interprofessionnel et des entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Quatre représentants du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire
- Six représentants des organismes consultatifs nationaux.
- Neuf personnalités qualifiées.

Avis du CSESS sur l'évaluation de la loi de 2014

Rendu au rapport de Frédéric Tiberghien

Saisi par une lettre de la Secrétaire d'Etat chargée de l'ESS et de la vie associative en date du 15 novembre 2022 ([Annexe 1](#)), le Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) a été chargé d'identifier dans la loi du 31 juillet 2014 les dispositions qui mériteraient une évaluation approfondie, qui serait ultérieurement confiée à un comité d'experts de l'ESS et de parlementaires.

Pour répondre à cette demande, le bureau du CSESS réuni le 15 décembre 2022 a décidé de constituer un groupe de travail (GT) spécifique conformément à l'article 4 du décret n° 2015-732 relatif au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire et à l'article 13 de son règlement intérieur. La présidence en a été confiée à Frédéric TIBERGHEN, président de FAIR, et la participation aux travaux de ce groupe a été étendue à tous les membres du CSESS qui le souhaitaient ainsi qu'à des experts proposés, selon les sujets traités, par les différentes composantes de l'ESS ([Annexe 2](#)).

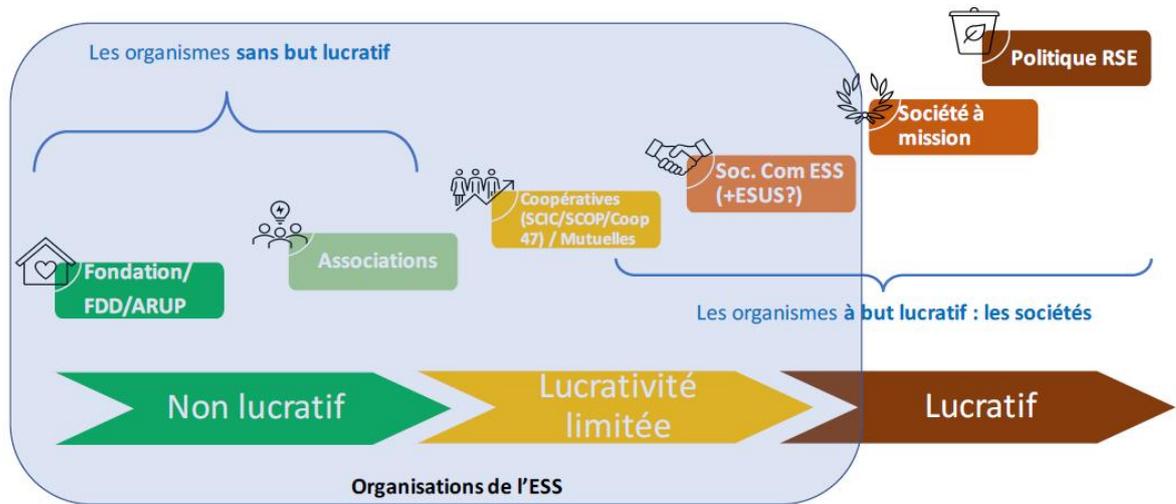
Ce bureau a souhaité que le GT définisse le champ d'analyse retenu pour ce bilan, propose les objets à évaluer et les angles sous lesquels il conviendrait de les aborder. Il a été en outre souhaité que le GT puisse mentionner dans ses propositions de modification ou de complément à apporter à cette loi ce qui relève des différents niveaux normatifs (législatif, réglementaire ou infra-réglementaire), voire de la mise en œuvre de politiques publiques ou de la simple action administrative. Enfin, le bureau a souligné la nécessité d'articuler les travaux d'évaluation du GT avec la mission d'évaluation des chambres régionales de l'ESS confiée à ESS France et s'étant achevée fin février 2023 ([Annexe 3](#)).

Présentation globale

La CRESS, par ses fonctions de représentation mais également dans sa missions de plaidoyer, est un partenaire clé des collectivités territoriales dans la prise en compte et la montée en compétence des modifications légales et réglementaires qui pourraient impactées l'ESS suite à l'évaluation de la Loi réalisée en 2023.

#2 : Un meilleur accompagnement des sociétés commerciales de l'ESS

1. La place des SCESS parmi les organisations de l'ESS



Source : legicoop

En 2023, Fort de différents constats :

- Une augmentation sensible de la création de sociétés se revendiquant de l'économie sociale et solidaire
- Une demande croissante des dirigeant-es de ces structures sur l'accompagnement à la rédaction de leur statut et à la mise en place de gouvernance partagée notamment
- Un certains de nombre de statuts peu ou pas conforme aux exigences légales et réglementaires
- Confusion entre la qualité de sociétés commerciales de l'ESS et agrément ESUS
- Une montée en puissance de la demande de financement public de ces structures qui questionnent leur éligibilité.

La CRESS a mis en place un groupe de travail afin de travailler d'une part sur l'écriture d'une charte et d'une offre d'accompagnement de ces sociétés.

Perspectives 2024

- Diffusion et communication de la Charte
- Mise en place de l'offre d'accompagnement
- Sensibilité des collectivités locales et acteurs socio-économiques pour une meilleure connaissance des SCESS

#3 : Poursuite des travaux autour de la convention Intelligence économique Bordeaux Métropole, AGDE

Issue de premiers échanges réalisés en 2022 puis du travail technique réalisé en 2023 avec la Cellule Intelligence Economique de la Bordeaux Métropole, il a été identifié plusieurs pistes de travail commun pour améliorer les travaux d'observation et de prospective aussi bien pour la collectivité que pour la CRESS.

Le premier enjeu identifié est une volonté commune de produire et partager des données sur les acteurs de l'ESS. Pour cela la CRESS et la Métropole est amener à travailler sur :

- La signature d'une convention et le cadrage des dispositions légales et réglementaires associés à ce croisement des données (RGPD, exploitation croisée des données)
- La prise en main de l'outil de collecte et traitement de données de la Métropole AGDE
- La qualification des données de l'outil AGDE
- Réflexion autour de l'interopérabilité avec Carteco
- Exportation et analyse des données
- Identification d'indicateurs de suivi

Cette convention est une des pistes d'action du travail que la CRESS réalise sur le renforcement de son pôle Observatoire, recherche et prospective.

Axe stratégique n°2 : Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires (AIO)

Enjeux

La récente crise sanitaire, à laquelle s'ajoute une crise énergétique, ont démontré la nécessité de structurer plus et mieux les outils nécessaires au développement économique et financiers de l'ESS et des territoires. En 2022 et 2023, la CRESS a assumé son rôle de cheffe de file en matière d'AIO (accueil, information, orientation) à travers différentes modalités (ASER, filières, Gare à Idées, COSTRAT DLA, animation territoriale...) En 2024, la CRESS poursuivra son travail de structuration (ASER, filières...), d'essaimage (Gare à Idées...), d'animation de la chaîne d'accompagnement et de financement de l'ESS de manière à toujours mieux mailler, en coopération avec l'ensemble des réseaux, les réponses aux besoins des structures de l'ESS, ante et post-crétion.

Cette stratégie vise à répondre à différents enjeux :

- Construire collectivement une porte d'entrée via les CRESS aux acteurs de l'accompagnement technique/financier et aux dispositifs publics et privés d'accompagnement déjà existants pour les entreprises de l'ESS.
- Clarifier et simplifier le parcours des entreprises de l'ESS - de l'émergence de projet jusqu'à la reprise.
- Renforcer et augmenter le flux des entreprises en demande vers les acteurs et dispositifs d'accompagnement (pouvoirs publics et acteurs privés).
- Structurer et renforcer la chaîne de l'accompagnement de projets d'ESS sur l'ensemble des étapes de vie des structures.

Positionnement de la CRESS

Les CRESS assurent en région la représentation, la promotion et le développement de l'ESS. La loi Hamon définit dans son article 6 des missions aux CRESS visant à soutenir la création, le développement et le maintien des entreprises de l'ESS, l'encouragement à la formation des dirigeants et des salarié.e.s de l'ESS. En Nouvelle-Aquitaine, les engagements de la CRESS en matière de développement économique s'articulent autour de deux échelles complémentaires :

- L'échelle régionale : il s'agit de pouvoir mener un travail de fond sur des sujets transverses et communs à l'ensemble des territoires, afin de faciliter le développement des organisations de l'ESS autour de thématiques, d'élaboration d'outils et dispositifs spécifiques, de partage et essaimage de bonnes pratiques. Il s'agit ici de recenser les actions structurantes,
- L'échelle infra-territoriale : Encourager et appuyer les dynamiques territoriales, en subsidiarité des forces vives du territoire, pour contribuer à développer ces dynamiques autour de freins/leviers spécifiques à chaque territoire.
- L'échelle internationale: Contribuer au positionnement international de la Métropole de Bordeaux autour des enjeux de l'ESS autour d'une part du Global Social Economy Forum et en lien avec les coopérations internationales et des projets de solidarité internationale

2.1 / STRUCTURATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES ENTREPRISES ET PORTEUR.EUSES DE PROJET DES CRESS

- **Structurer et animer la chaîne d'accompagnement et de financement à l'échelon régional ou infra-territorial**, en veillant à la complémentarité et continuité des réseaux et dispositifs, en impulsant ou en soutenant les dynamiques collectives territoriales
 - Animation de la chaîne d'accompagnement territoriale (33)
 - Participation aux comités d'engagement départementaux de France Active
- **Participer au comité de pilotage des incubateurs sur l'ensemble des territoires, et animer un espace d'échanges inter-incubateurs**
 - Participation aux comités de pilotage des incubateurs, aux comités de sélection,
 - Animation de temps de sensibilisation
 - Animation d'un espace d'échanges inter-incubateurs initié en 2022
- **Participer au COSTRAT et COPIL DLA Régional en poursuivant plusieurs objectifs :**
 - Favoriser les liens entre les opérateurs départementaux et ainsi accroître la cohérence du dispositif ; Positionner le comité d'appui au sein des dispositifs départementaux comme espace d'animation territoriale en faveur des structures employeuses de l'ESS

; les attentes vis à vis des prestataires et notamment leurs modalités et critères de sélection.

- Participation également aux comités d'appui départementaux
- **Asseoir et développer le parcours EFC (économie de la fonctionnalité et de la coopération)** avec ADI Nouvelle-Aquitaine et en coanimation avec APESA. Il s'agit d'explorer, durant 4 jours, les enjeux de durabilité des structures et initier une démarche économique plus résiliente.
- **RICLESS** : Première porte d'entrée vers l'entrepreneuriat ESS, il s'agit d'offrir un premier espace d'écoute et d'orientation des porteur.euses d'idée ou de projet, pour finaliser l'idéation et rentrer dans une logique d'accompagnement de projet.

2.2 / SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

- **Intégrer les enjeux de transition écologiques et énergétiques dans l'ensemble des actions territoriales (diagnostics, feuilles de route, SLESS etc.)**
 - Partenariat ARACT : dans la continuité du transformateur numérique mise en place par l'ARACT et qui consiste à déployer les projets de transformation numérique en intégrant la qualité de vie au travail, il s'agira de déployer et essayer l'expérimentation du dispositif en matière de transition écologique et énergétique, en lien avec le travail réalisé dans le cadre du Guide de Redirection Ecologique
 - Interventions dans le cadre des démarches territoriales en lien avec la TEE (démarches économie circulaire, amélioration des pratiques environnementales, ETI, filières TEE etc.)
- Mobiliser les acteurs et actrices du territoire autour de feuille de route ESS commune,
 - Initier et asseoir les stratégies locales de l'ESS (40, 24, 33)
 - Organiser des rencontres partenariales ESS
- **Piloter la Cellule Régionale d'animation PTCE**, déployer le bouquet de services régional en partenariat avec l'Etat :
 - Webinaires et évènements (séminaires...)
 - Compagnonnage, accompagnement et appui technique aux PTCE
 - Animation régionale et animation de groupes de travail spécifiques (communication et valorisation etc.)
- **Accompagner des collectifs d'acteurs qui sollicitent la CRESS pour un appui ponctuel ou récurrent**
- Mise en œuvre de l'offre collective à l'AAP "Entreprendre au cœur des Territoires" de la BPI, autour du déploiement d'actions ouvertes aux TPE et structures de l'ESS (ouverture sur l'économie conventionnelle).
 - Dispositif pour soutenir la création et reprise d'entreprise dans les territoires, dans le cadre d'un consortium FANA, CRESS, ATIS, J'adopte un Projet, Coop Alpha, Café Boost et AFIPAR.
 - Ce parcours s'articule autour de 4 étapes : se tester à l'entrepreneuriat ; de l'idée au projet ; du projet à la création : de la création au premier développement

2.3 / DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS ET COOPÉRATIONS ÉCONOMIQUES

- **Organisation d'ESPRESSO** comme outil de mise en relation et de développement de coopérations/collaboration entre acteurs ESS, mais également acteurs hors ESS. Cet outil s'avère particulièrement adapté aux besoins des acteurs, en constatant une montée en charge du nombre d'inscrits.

- **Déployer la stratégie Achats socialement et écologiquement responsables régionale**
 - Asseoir et développer le PRASER (parcours régional des achats socialement et écologiquement responsables) au-delà des territoires pilotes (Bordeaux, Bordeaux Métropole, Gironde, Grand Poitiers, Région)
 - L'enjeu sera de poursuivre cette offre issue de la collaboration des trois réseaux néo-aquitains de l'ESS mais d'agrandir éventuellement le consortium à d'autres réseaux (ex UNEA). Il est une réponse au cadre législatif favorable au développement de l'ESS au sein de la commande publique. Cela s'appuiera toujours sur un appui au sourcing et qualification d'acteurs, à la mise en place de rencontres filières des fournisseurs et autres actions d'animation économiques (ESSPRESSO achats responsables, webinaires etc.) En 2024 une nouvelle filière sera identifiée et travaillé de manière collective et le développement des hackathons pour faciliter les réponses groupés sera réalisé.
- Poursuivre la mobilisation d'une animation régionale sur une ou plusieurs filières spécifiques (Alimentation durable, réemploi des matériaux de bâtiment, etc.) en lien avec la stratégie CRESS autour des ASER
- Développer l'ESS en mobilisant de nouveaux moyens en faveur de l'ESS par le biais des conventions de revitalisation
 - Poursuivre les enveloppes ESS attribuées dans le cadre des fonds de revitalisation repérés.
 - Mener un travail de recensement des conventions de revitalisation en lien avec l'Etat et les collectivités territoriales.
 - Valoriser plus et mieux les actions ESS menées dans ce cadre.
- Travailler sur le bien vieillir et mise en œuvre de la convention entre la CRESS et le Gerontopôle. Une convention qui prévoit la réalisation de projets et d'actions communes pour renforcer l'innovation sociale, en s'inscrivant dans les priorités de la Région Nouvelle-Aquitaine mais également de l'ARS.
- **Développer des partenariats avec les acteurs de l'économie conventionnelle en capitalisant sur les démarches inter consulaires en cours**
 - CMA Bordeaux-Gironde: Continuité du programme d'actions sur 2023-2024 "ESS et Artisanat"

FOCUS ACTIONS STRUCTURANTES

#1 : PRASER (Parcours Régional des Achats Socialement et Écologiquement Responsables)



Présentation globale

Au regard des nouvelles mesures prévues par les lois AGEC, Climat et Résilience, Egalim mais aussi de l'évolution du code de la commande publique, force est de constater que l'intérêt pour l'économie sociale et solidaire grandit. C'est pourquoi le consortium INAE, CRESS NA et 3AR a travaillé autour du sujet des achats socialement écologiquement responsables : afin d'accélérer le développement de la commande auprès des structures de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine, de travailler la lisibilité de l'offre ESS dans sa globalité en matière de commande publique et privée mais aussi d'accélérer le portage de la commande publique comme levier d'action publique de l'emploi inclusif, durable et non délocalisable.'

Cette offre collective, expérimentée par 5 collectivités pilotes (Bordeaux, Bordeaux Métropole, Gironde, Grand Poitiers, Région) a pu faire la démonstration de son utilité/besoin. Il se transforme désormais en Parcours régional, et s'ouvre à de nouvelles collectivités.

Le PRASER s'articule autour de 6 axes de travail :

1. Un temps d'accompagnement : réflexion autour des filières émergentes du territoire ; référencement des structures ESS ; évènementiel ASER et ESS
2. Appui au sourcing : référencement et qualification des structures de l'ESS du territoire sur Cartéco, cartographie collaborative.
3. Rencontre filières des fournisseurs ESS : Rencontre entre les acheteur.se.s des collectivités et les structures de l'ESS autour d'une filière définie afin de favoriser le co-développement
4. ESSPRESSO ASER : Les rencontres ESSpresso s'adressent aux collectivités et aux structures de l'ESS qui souhaitent développer des relations acheteurs/fournisseurs entre elles
5. Aide aux réponses en groupement : Encourager et accompagner les structures ESS à se constituer en groupement et répondre à des marchés publics et/ou privés.
6. Webinaires d'information : Sensibilisation à l'ESS et à l'importance de l'ancrage territorial, Retour d'expérience acheteur.se.s et fournisseur.se.s

Perspectives 2023-24

- Au-delà du premier cercle de collectivités territoriales pilotes, les perspectives de l'année 2023 sont de pouvoir accueillir de nouvelles collectivités dans le cadre du PRASER, en s'appuyant sur l'abaissement du seuil lié à la mise en place des SPASER.
- Poursuivre le travail d'identification de filières émergentes
- Mise à jour et continuité du référencement et qualification des acteurs
- Expérimenter les formats adaptés aux enjeux spécifiques des achats responsables : rencontre fournisseurs ; ESSPRESSO filières, Hackathon etc.

#2 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bordeaux-Gironde

Présentation globale

Dans la continuité des coopérations initiées avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, dans le cadre du soutien aux entreprises du Plan de Relance de Bordeaux Métropole, la CRESS NA et la CMA ont décidé, avec le soutien de Bordeaux Métropole, de mettre en place un programme d'actions commun.

Ce programme d'actions qui s'étend sur 2023-2024 souhaite répondre à plusieurs objectifs commun autour de l'analyse croisée des données "ESS et Artisanat", le besoin d'une montée en compétence croisée sur les sujets de l'artisanat et de l'ESS, la construction de guides à destination des créateurs ou des accompagnateurs à la création..

Les actions concernent notamment :

- Un benchmark des actions menées par le réseau des CMA / consulaires / collectivités sur la thématique de l'ESS
- Un travail d'analyse de la place de l'ESS dans l'Artisanat
- Un accompagnement à la montée en compétence réciproque des agents CMA et des équipes de la CRESS sur l'artisanat
- Une acculturation du chef d'entreprise artisanale et porteur de projet en création-reprise sur l'ESS

Perspectives 2023-2024

- Mise en œuvre du plan d'actions et valorisation de ce travail partenarial
- Essaimage sur d'autres territoires avec d'autres CMA
- Ingénierie et déploiement de nouveaux outils (ex: RICLESS Artisanat)

Focus action structurante #3 :RICLESS



Présentation globale

La CRESS propose plusieurs actions pour faciliter le parcours des créateur-trices d'entreprises de l'économie sociale et solidaire : **RICLESS**, **Confess'**, **Réseautages**, **Pt'tis chronos de l'initiative**, **Événements ESS...**

Les RICLESS sont particulièrement adaptées pour un premier niveau de rencontre entre porteur.euse d'idée/projet et les réseaux de la création ESS. Ces RICLESS (Rencontre d'Information Collective Locale de l'ESS) sont territorialisées, gratuites, ouvertes à tous, sur inscription.

Ces RICLESS font se rencontrer, en collectif, plusieurs porteur.euse de projet et un ensemble de partenaires de la création d'entreprise du territoire. Les RICLESS constituent ainsi une première porte d'entrée vers le réseau de l'accompagnement des projets. Il permet de sourcer les nouveaux enjeux entrepreneuriaux, d'entamer un processus de suivi, de repérage des nouveaux enjeux (filières, structuration, financement etc.)

Des RICLESS sont organisées un peu partout sur le territoire, en partenariat avec les acteurs locaux, adhérents de la CRESS et partenaires.

Perspectives 2023 2024

- Renforcer le maillage territorial des RICLESS, en particulier dans le cadre de l'AAP "entreprendre au cœur des territoires".
- Elargir la liste des partenaires prescripteurs, y compris parmi les opérateurs de l'emploi et réseaux hors ESS.

- Appuyer la fonction des RICLESS dans le chaînage global de l'accompagnement à la création d'entreprise ESS

Axe stratégique n°3 : Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous

Enjeux

L'Économie Sociale et Solidaire a gagné sa place dans le débat économique et politique. A la faveur des crises, l'ESS est régulièrement citée comme une alternative convaincante. Ce regain de popularité s'accompagne inévitablement d'un besoin de clarté et de montée en connaissance de tous. Ainsi, il apparaît primordial d'apporter de la ressource pour mieux cerner, comprendre, expliquer et analyser l'Économie Sociale et Solidaire.

Positionnement de la CRESS

La CRESS, dans le cadre de ses missions régaliennes, agit en permanence pour sensibiliser le grand public, les décideurs politiques et socio-économiques afin de renforcer la connaissance de ses grands principes fondateurs, mais également pour valoriser les organisations de l'ESS qui agissent concrètement et quotidiennement au cœur des territoires.

En matière de sensibilisation et de capacité à convaincre, il apparaît primordial de s'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour valoriser leurs actions ainsi que leur plus-value auprès des citoyen.ne.s et au sein des territoires.

Pour faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous la CRESS Nouvelle-Aquitaine oriente ses actions autour de :

- La création d'un centre de ressources ESS
- L'animation et la coordination d'actions d'éducation et d'acculturation
- La communication et la valorisation de acteurs ESS

3.1 / ÊTRE LE CENTRE DE RESSOURCES ESS RÉGIONAL DE RÉFÉRENCE

- Assurer la veille, le suivi et la diffusion des dispositifs à destination des structures de l'ESS
- Diffuser les publications de l'ORESS
 - Création notes de conjoncture
 - Création outil de datavisualisation en ligne
- Développer la fonction "Recherche et prospective"
 - Production de notes
- Contribuer aux travaux nationaux sur la cartographie des acteurs ESS (cf. Carteco)

La CRESS Nouvelle-Aquitaine a souhaité faire évoluer sa fonction "observatoire" vers une fonction de centre de ressource de référence sur les données ESS

La problématique de l'accès et de la qualité des données ESS est récurrente et freine le développement des politiques de soutien à l'ESS et l'analyse de ses évolutions. Si la loi de 2014 demande aux CRESS de publier la liste des entreprises de l'ESS (publiée par ESS France), l'actualité de ces données est partielle, et la crise sanitaire de 2020 a montré les limites des possibilités d'analyses des CRESS sur les situations des structures de l'ESS en temps réel.

AXE 1 Compléter la collecte des données ESS

- Convention URSSAF et MSA : collecte des données trimestrielles infra-territoriales (Urssaf, etc.) -> Amener des données conjoncturelles et récentes (on passe de N-2 avec l'INSEE à T-2 avec Urssaf et MSA)
- Qualifier les « non classés » (9499Z) : Rapprochement des Siret avec le Répertoire National des Associations (R.N.A)
- Intégration des agréments ESUS dans les données
- Collecter des données par filière : croiser données carteco avec données sectorielles de nos partenaires (ex :ADI)
- Travail avec les réseaux et Chambres consulaires : collecter la donnée des réseaux (URSCOP, FEHAP, etc.)
- Aide à l'identification de l'ESS dans les BDD de nos partenaires (réseaux, collectivités)
- Travail avec les collectivités pour compléter les datas ESS
- Mise en place de questionnaire en ligne

AXE 2 Comprendre les données ESS

- Situer les données ESS dans un ensemble de données socio-éco-démographiques (Consulaires, collectivités, DATAR, etc.)
- Relayer, diffuser les travaux recherches ESS qui éclairent les tendances actuelles, Travail avec le monde de la recherche universitaire (RIUESS, Chaire sciences Po.)
- Travail de prospectives : modéliser l'ingénierie d'une veille interne pour mieux anticiper les tendances, développer les formats types de productions
- Analyse des données conjoncturelles, analyse des flux et des variations
- Analyse des tendances en lien avec le DLA, réseaux et acteurs sectoriels (foncier, culture, emplois et compétences etc.)

AXE 3 Transmettre les données ESS

- Outils de visualisation : contribuer aux réflexions nationales sur la mise à disposition des outils de visualisation en ligne
- Production de publications : panorama, note de conjoncture et de fiches territoires
- Valoriser les données clés sur notre site internet, réseaux sociaux
- Valorisation des publications externes sur l'ESS en NA dans un espace ressources dédiés sur le site internet

Cibles visées : Décideurs socio-économiques, collectivités territoriales, adhérents de la CRESS, étudiants, presse

Impacts attendus : Améliorer la connaissance de l'ESS, compléter les données partielles existantes ESS (Limite des données INSEE, absence de CFE, nécessité de collecter des données complémentaires, lever les limites (greffe du commerce, 9499Z, etc.) , mieux comprendre les données ESS (qualifier la donnée, Data analyse, rapprocher l'observation de la prospective, Passer du structurel au conjoncturel, développer les partenariats avec la recherche en ESS), améliorer la transmettre et la bonne diffusion des données ESS (diffuser les enseignements, partager une culture commune de l'ESS, faire référence)

3.2 / SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET FORMATION À L'ESS

La CRESS Nouvelle-Aquitaine, instance de rassemblement des structures de l'Économie Sociale et Solidaire, articule son projet politique autour de plusieurs axes dont celui de l'éducation à l'ESS qui inclus : la sensibilisation, l'éducation, la formation, l'acculturation à l'ESS.

Reconnue pour son expertise sur le sujet, la CRESS Nouvelle Aquitaine structure le champ de l'éducation à l'ESS en lien ou en partenariat avec des organisations de l'ESS de Nouvelle Aquitaine et d'ailleurs, des établissements du secondaire et du supérieur, des enseignant-es chercheur-ses, doctorant-es, d'autres CRESS et d'ESS France.

C'est avec la volonté d'accompagner les acteurs de l'éducation à l'ESS et d'appuyer le développement des actions d'éducation et de sensibilisation à l'ESS sur les territoires qu'elle développe les activités suivantes :

- La production de ressources de références : évaluations, pédagogies, compétences de l'ESS...
- L'Ingénierie Pédagogique : Production d'outils, de modules et de dispositifs d'éducation à l'ESS
- La transmission de ces ressources : Diffusion, mutualisation, animation d'espace d'échange et de formation aux outils
- Le soutien aux acteurs de l'éducation à l'ESS : accompagnement, soutien des projets, information, conseil, plaidoyers partenariat, groupes de travail, enquêtes
- La sensibilisation et l'éducation à l'ESS : En tant qu'intervenante directe ou en tant qu'intermédiaire aux adhérents de la CRESS et membres du collectif jeunesse et ESS.
- Facilitateur de coopération : Conduire des actions visant à engager les structures de l'éducation et de la formation en ESS vers une vision et des outils partagés.

- Animer et coordonner un fonds d'intervention Sensibilisation ESS permettant de financer l'ingénierie et l'animation d'action de sensibilisation
- Conduire et co-conduire des actions de sensibilisation dans le cadre de Mon ESS à l'École (15 à 2 projets dans l'année)
- Participer à des actions de coopération transfrontalières sur la thématique concernée

3.3 / COMMUNICATION ET VALORISATION DES ACTEURS

OBJECTIFS

1/ COMMUNICATION EXTERNE

- Faire connaître l'association, ses actions et celles de ses adhérents et partenaires
- Faire connaître l'économie sociale et solidaire, ses valeurs, acteurs, dispositifs, actions... auprès du grand public et des jeunes
- Interpeller les pouvoirs publics sur les réalisations et enjeux de l'économie sociale et solidaire et favoriser ainsi son développement à travers leur soutien

2/ COMMUNICATION INTERNE

- Fédérer les adhérents autour du projet de l'association
- Créer un sentiment d'appartenance et favoriser l'implication des administrateurs
- Créer du lien entre les équipes des trois sites (Bordeaux, Limoges et Poitiers)

3/ COMMUNICATION EVENEMENTIELLE

- Susciter de l'intérêt et encourager les déplacements du public aux événements organisés

FOCUS ACTIONS STRUCTURANTES

#1 : Notes de conjoncture 2024

Présentation globale

La statistique publique a toujours un délai de publication qui rend difficile l'appréhension de la situation actuelle par des éléments chiffrés. Pour pouvoir suivre les évolutions récentes, territoriales et sectorielles de l'ESS, et ainsi mieux accompagner acteur·rices et collectivités territoriales dans le développement de l'ESS, l'Observatoire Régional de la CRESS Nouvelle-Aquitaine lance ce nouveau format de publication en partenariat avec les Urssaf de Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà des tendances de l'emploi dans l'ESS dans notre région sur la dernière décennie, vous découvrirez dans ces notes les évolutions récentes de l'emploi ESS par familles, secteurs d'activité et départements, une analyse comparative avec le privé hors ESS ainsi que des informations sur les salaires moyens par tête.

Perspectives 2024

Deux zooms seront proposés en 2024, l'un sur les Sociétés Commerciales avec un possible focus sur le territoire de Bordeaux Métropole, l'autre sur la qualité de vie au travail dans l'ESS. Après une présentation de ces enjeux sociétaux, sont exposées les solutions portées par l'ESS.

Axe stratégique n°4 : Représentation, montée en compétence et vie interne

Enjeux

La CRESS NA et la complémentarité de ses pôles, mène un travail de fond, structurel, prospectif, pour anticiper et préparer les enjeux à venir, inciter à l'innovation et favoriser les démarches d'expérimentation. Il s'agit de repérer et renforcer les sujets d'avenir autour desquels l'ESS est et sera amenée à contribuer.

Positionnement de la CRESS

La CRESS questionne son organisation interne régulièrement afin d'identifier les besoins de montée en compétence, de développement de nouveaux outils ou de mobilisation de nouveaux adhérent-es et administrateurs ou administratrices.

Le déploiement des actions de la CRESS s'appuie sur un travail d'ingénierie et une organisation des équipes et de l'activité afin d'outiller les salariés et salariées dans le cadre de leurs interventions.

Ces 3 pôles (pôle ressources, pôle animation territoriale et co-direction) fonctionnent en interdépendance et facilitent la réflexion sur la mise en place d'outils pertinents au service de l'équipe, des adhérents de la CRESS, des organisations de l'ESS mais également de l'ensemble des partenaires (publics et privés) de la CRESS.

4.1 / ORGANISATION INTERNE

- Développer et renforcer nos schémas et outils de communication
 - Livret d'accueil (salarié.e.s /administrateur.trice.s)
 - Alimenter un centre de documentation et d'information de l'ESS
 - Accompagner les salariés dans le cadre de transformation numérique des outils de la CRESS
- Mobiliser la CRESS sur les sujets nationaux en lien avec ESS France
 - Montée en compétence des salarié.e.s et des administrateur.trice.s dans le cadre des groupes de travail nationaux :
 - Plaidoyer
 - Transition écologique et énergétique
 - Développement économique
 - Sensibilisation à l'ESS
 - Communication
 - Echanges de pratiques et coopération inter-CRESS :
- Faire vivre l'instance CSE

4.2 / ANIMATION DE LA GOUVERNANCE & MOBILISATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

- Mieux comprendre la représentation territoriale de la gouvernance
 - Réaliser une cartographie du Conseil d'administration
 - Recenser les actions menées sur des zones faiblement représentées au sein de la CRESS

- Faire vivre la commission « Assemblée Générale »
- Accueillir, informer, former et animer le réseau des adhérents
 - Prospector de nouveaux adhérents
 - Cartographier les réseaux et adhérents
 - Organiser des rencontres d'adhérents

4.3 / REPRÉSENTATION

- Internationale
 - Rédaction d'une feuille de route CRESS avec ses adhérents
 - **Participation au Conseil d'administration du GSEF**
 - Participation au Conseil Consultatif Régional de Solidarité International
- CESER
- ESS France
 - Participation au Comité des Régions
 - Participation à la gouvernance ESS France
- Autres mandats CRESS

FOCUS ACTIONS STRUCTURANTES

#1 : Séminaire administrateur·trices-salarié·es

Présentation globale

La CRESS a fait le choix d'organiser chaque année un séminaire à destination des administrateurs et administratrices et des de ses salarié·es afin de faciliter d'une part l'interconnaissance au sein de la gouvernance mais aussi avec l'équipe et de pouvoir traiter des sujets de fond que ça soit au niveau politique et au niveau technique

Chaque séminaire est organisé sur 2 jours sur un territoire différente à chaque fois et permet aussi à l'ensemble de l'équipe et de la gouvernance de rencontrer des acteurs et collectivités locales avec lesquelles la CRESS est engagée.

Différentes thématiques ont pu déjà être traitées telles que : les sociétés commerciales de l'ESS, le projet politique de la CRESS, son modèle économique de la CRESS, le parcours adhérent·es ou le GSEF

Perspectives 2024

Les pistes de travail pour 2024 seront le Forum Bordeaux 2025 et la dimension internationale de l'ESS notamment.

Temps fort #1 le Forum National de l'ESS & IS

Enjeux

Du 19 au 21 octobre 2021, plus de 1500 personnes venues de toute la France (et même d'autres continents !) se sont retrouvées à Niort pour la 6^e édition du Forum national de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale. 3 jours dédiés à l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale porté par l'urgence d'accélérer les transitions indispensables à notre société et à notre économie. Le Forum s'est particulièrement évertué à démontrer comment l'ESS initie et accompagne les (nécessaires) transformations de notre société. Avec **plus de 185 ateliers et tables rondes**, en plus de temps de convivialité, le Forum National de l'ESS et IS a confirmé le rôle incontournable qu'il occupe depuis son lancement en 2014 dans le paysage national de l'ESS, tant pour les structures que pour les partenaires et pouvoirs publics.

Pour permettre de **fêter les 10 ans du Forum National** mais également pour lancer la séquence nationale autour des **10 ans de la loi Hamon**, le Forum se tiendra en début d'année 2024, qui fera aboutir un travail de co-construction.

Les enjeux sont multiples :

- Être le premier évènement de dimensionnement national en 2024, année charnière pour l'ESS qui fêtera les 10 ans de la loi Hamon. Le Forum sera ainsi le point de départ d'une série d'évènements tout au long de l'année, donnant le ton d'une séquence politique qui durera sur l'ensemble de 2024.
- Porter un éclairage essentiel sur l'ESS dans les territoires, faire rayonner le territoire néo-aquitain.
- Susciter l'attente autour des 10 ans du Forum, par l'organisation d'une série de conférences thématiques qui permettront d'annoncer, valoriser, et mettre en perspectives l'évènement.
- **Assurer le lien avec le Forum Mondial de l'ESS qui sera organisé en 2025 à Bordeaux.**

Positionnement de la CRESS

La CRESS est la structure organisatrice et pilote du Forum National de l'ESS & IS. Elle est surtout garante du respect du cadre suivant :

- Le dimensionnement national, son ouverture à l'international, être un marqueur politique de référence
- La co-construction du forum avec l'ensemble de ses parties prenantes
- L'élaboration d'un programme issu d'un appel à contributions ouvert à toutes et tous
- L'éco-responsabilité de l'évènement
- La contribution au développement économique du territoire néo-aquitain, avec une majorité des dépenses réalisées auprès de partenaires et prestataires locaux (Nouvelle-Aquitaine en général, Niort en particulier), et des externalités importantes pour l'hôtellerie et restauration de la Communauté d'Agglomération Niortaise.

Temps fort #2 Le Mois de l'ESS

Enjeux

Le mois de l'ESS a pour objectif de mettre en avant et valoriser les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire en France et en Région. Il est organisé par ESS Franc et le réseau des CRESS au mois de Novembre.

L'enjeu consiste à maintenir, sinon renforcer, la place et le rôle qu'occupe le mois de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine en le faisant évoluer en fonction des attentes des publics et des engagements des acteurs ESS

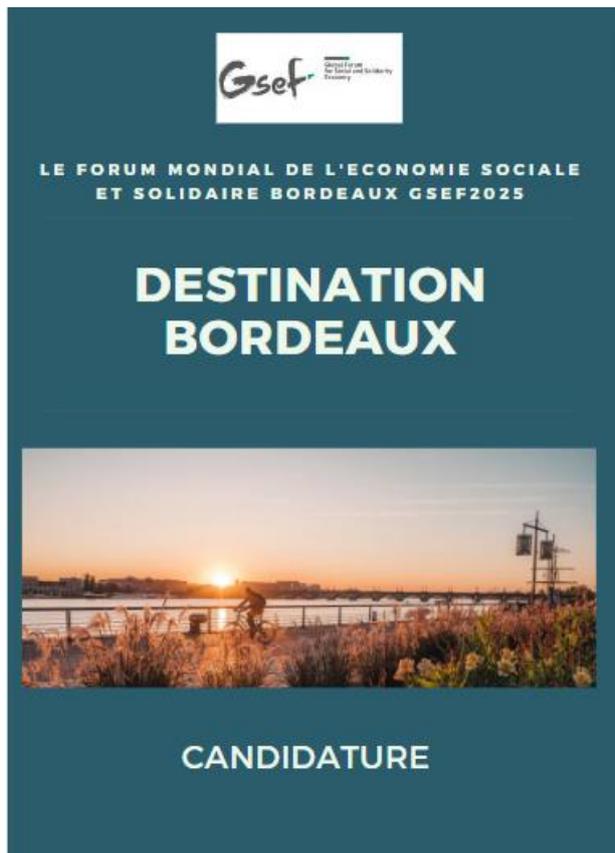
Positionnement de la CRESS

La CRESS Nouvelle-Aquitaine participe au groupe de travail national sur le mois de l'ESS. Elle **anime le Mois de l'ESS en région et assure la coordination et la promotion d'évènements autour de l'ESS** proposés par des entreprises ESS ou des collectivités locales.

Objectifs opérationnels

- Repositionner le rôle de la CRESS, des têtes de réseaux et des structures organisatrices
- Repenser la communication/valorisation du mois et de ses parties prenantes
- Mobiliser les partenaires (financeurs, institutionnels, adhérents ...) autour du Mois
- Renforcer l'impact du mois : faire un évènement marquant (type forum local) sur chaque agglomération ou territoire partenaire.
- Intégrer le mois de l'ESS dans la stratégie d'animation territoriale portée par la CRESS et ses membres (mobilisation des têtes de réseaux et des dynamiques locales)

Temps fort #3 Forum Mondial de l'ESS



Enjeux

Depuis 2021 et l'arrivée du GSEF (Forum Mondial de l'ESS) à Bordeaux Métropole, la CRESS Nouvelle-Aquitaine a été élue à la co-présidence du GSEF.

Son rôle dans le cadre de cette co-présidence est d'être le représentant des acteurs de la société civile ESS. C'est donc en concertation avec ESS France que la CRESS s'est présentée à la co-présidence.

La CRESS est venue en soutien de préparation de la candidature de Bordeaux pour l'accueil du Forum mondial en 2025.

Fort de la réussite de cette candidature, la CRESS soutiendra la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole dans l'organisation et le pilotage de cet événement.

Positionnement de la CRESS

La CRESS Nouvelle-Aquitaine participe au Comité Directeur du GSEF. Elle vient en soutien à l'équipe opérationnelle du GSEF et se positionne comme un relai local.

Elle porte une délégation pour mobiliser et représenter les acteurs ESS du national notamment autour du réseau des CRESS

Objectifs opérationnels

- Organisation de webinaire d'information et de valorisation du Forum de Dakar
- Relai d'informations sur les questions logistiques liés au déplacement à Dakar
- Organisation du déplacement de la CRESS à Dakar (lettre de mission, articulation des différentes CRESS présentes)
- Organisation de temps d'échange sur place avec des acteurs internationaux pertinents pour développer de futurs coopérations

Les indicateurs de suivi 2024

Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS		
Indicateurs	Enjeux	Actions concernées
Club des collectivités & ESS : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectivités participantes et typologie (Ville, EPCI, CD ..) - Nombre d'élus et techniciens participants 	Créer des espaces d'échanges de pratiques entre élus et techniciens, faciliter la montée en compétences et essaimage de projets inspirants. Renforcer la place de l'ESS dans les politiques publiques territoriales	Poursuite et structuration des clubs des collectivités & ESS
Tableau de suivi des collectivités partenaires, Nombre de partenariats et typologie de coopérations	Créer ou asseoir des partenariats (collectivités, partenaires institutionnels etc.) favorisant le développement de l'ESS	Mise en œuvre et engagement des politiques publiques en faveur de l'ESS Consolider des partenariats durables avec des partenaires institutionnels (Banque des territoires, services de l'Etat, RTES, etc.)
Cartographie des territoires couverts par les actions conventionnées de la CRESS NA	Mesurer le quadrillage territorial de l'action CRESS NA	Mise en œuvre et engagement des politiques publiques en faveur de l'ESS
Nombre d'habitants, d'élus concernés par les actions conventionnées de la CRESS NA	Mesurer le rayon d'influence de l'action CRESS NA	Mise en œuvre et engagement des politiques publiques en faveur de l'ESS
Nombre d'élus et techniciens sensibilisés	Accompagner une meilleure connaissance de l'ESS	Sensibilisation et formation des élus et techniciens dans le cadre d'interventions territoriales spécifiques

Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires

Indicateurs	Enjeux	Actions concernées
<p>ESSPRESSO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'esspresso - Nombre de participant-es - Nombre de rdvs d'affaires - Qualification des participant-es - Taux de satisfaction 	<p>Participer au développement économique des acteurs ESS par la mise en synergie et coopérations. Capacité de la CRESS à être apporteuse d'affaires pour l'ESS</p>	<p>Développer les collaborations et coopérations économiques régionales et infra-territoriales</p>
<p>RICLESS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de RICLESS - Nombre de participant-es aux RICLESS - Qualification des projets présentés - Taux de satisfaction 	<p>Animer la chaîne d'accompagnement et de financement ESS, faciliter le parcours de création des porteurs de projets ESS</p>	<p>Structurer et animer la chaîne d'accompagnement et de financement ESS régional et infra-territorial</p>
<p>Nombre de collectifs d'acteurs locaux et nombre de participants</p>		
<p>ASER:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de réseaux impliqués dans le GT (signataires de la (future) charte de coopération) - Co-construction d'un ou +ieurs évènements régionaux dans le cadre de la SASER (webinaire, ESSPRESSO...) - Nombre de structures qualifiées 	<p>Accélérer le portage de la commande publique (et notamment les ASER) comme levier d'action pour la création d'emplois, de développement des structures, de structuration de filières</p>	<p>Filières & ASR</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Montant des marchés déployés. - Nb de collectivités impliquées dans l'expérimentation dans ce cas ? 		
<p>Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous</p>		
Indicateurs	Enjeux	Actions concernées
Liste des publications CRESS	Assurer la veille, suivi et diffusion d'éléments nécessaires à un développement croissant de l'ESS, au renforcement des outils à disposition des structures ESS, non ESS, collectivités et partenaires.	Être le centre de ressources ESS régional de référence
<p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'abonnés, interactions sur nos outils de communication : Facebook ; twitter ; linkedin ; site internet 		
<p>Représentation, montée en compétences et vie interne</p>		
Indicateurs	Enjeux	Actions concernées
Nombre de mandats CRESS dans les différentes instances régionales et infra-territoriales	Mesurer la capacité d'influence de la CRESS	Représentation
Nombre d'adhérents	Renforcer la représentativité de la CRESS	Accueil, information, formation et animation du réseau des adhérents
Cartographie des adhérents	Mesurer le quadrillage territorial des adhérents CRESS	Accueil, information, formation et animation du réseau des adhérents

Cartographie des compétences adhérents	Qualifier les champs d'expertise et faciliter le transfert de savoir-faire, les aides entre pairs à pairs	Accueil, information, formation et animation du réseau des adhérents
--	---	--

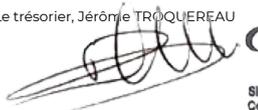
COMPTES DE CHARGES <i>(Dans les lignes numérotées selon le plan comptable, indiquez les sous-totaux)</i>		ANNEE N 2024	COMPTES DE PRODUITS <i>(Dans les lignes numérotées selon le plan comptable, indiquez les sous-totaux)</i>		ANNEE N 2024
60 ACHATS		15 760,00	70 VENTES DE PRODUITS FINIS ET PRESTATIONS		15 000,00
Électricité		1 560,00	PRESTATIONS DE SERVICES		15 000,00
Carburant		7 200,00	PARTENARIATS		
Fourniture entretien et petits équipements		500,00	FACTURATION		
Fournitures administratives		6 500,00			
61 SERVICES EXTERIEURS		142 740,00	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		901 000,00
Sous-traitance Générale		25 000,00	ETAT - droit commun		159 000,00
Locations immobilières et autres locations		87 560,00	Affaires culturelles (DRAC)		
Entretien et réparations		8 800,00	Affaires sanitaires et sociales (DRASS / DDASS)		
Primes d'assurances		5 020,00	Délégation départementale aux Droits des femmes		
Formations		5 160,00	Emplois aidés par l'État (CNASEA)		
Documentations Générale		1 200,00	Autres - DREAL		
Frais de Colloques et Séminaires (interne)		10 000,00	SGAR		159 000,00
			ETAT-politique de la Ville		
			Fonds Interministériel Ville (FIV)		
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		116 500,00			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		13 000,00	FONDS EUROPEENS		70 000,00
Publicités, Publications		25 000,00	COLLECTIVITES TERRITORIALES		581 000,00
Déplacements		60 000,00	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine - ESS		325 000,00
Frais postaux & Communication		6 000,00			
Services bancaires et frais services ext.		1 500,00			
Divers et Cotisations		11 000,00			
			Département-autre (précisez)		
			CD 64 - Pyrénées Atlantiques		10 000,00
			CD 40 - Landes		26 000,00
			CD 33 - Gironde		22 000,00
			CD 24 - Dordogne		20 000,00
63 IMPOTS ET TAXES		34 000,00	Communes/Communautés de Communes/PNR		
Taxes sur salaires		22 000,00	Bordeaux Métropole		50 000,00
Formation Prof. Continue		12 000,00	Grand Poitiers		25 000,00
			Grand Angoulême		10 000,00
			Communauté de commune Ussel		10 000,00
			Communauté Agglomération Saintes		10 000,00
64 CHARGES DE PERSONNEL		721 000,00	Communautés d'agglo de Niort		5 000,00
Salaires et Traitements incluant charges		680 000,00	Communautés d'agglo Guéret		10 000,00
Autres charges et avantages		35 000,00	Communautés d'agglo de Libourne		15 000,00
Stagiaires		6 000,00	Communautés d'agglomération Royan (CARA)		13 000,00
			Communauté de communes du Bassin Nord (COBAN)		15 000,00
			Ville de Bordeaux		15 000,00
			CAISSE DES DEPOTS - Banque des Territoires		25 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 000,00	ORGANISMES SEMI-PUBLICS		66 000,00
charges diverses		3 000,00			
			ADEME		46 000,00
			ESPER		20 000,00
			SUBVENTIONS PRIVEES		0,00
66 CHARGES FINANCIERES		0,00	Partenaires Forum		
Charges d'intérêt		0,00	Autres		
			75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		98 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	Participation des adhérents		80 000,00
Amendes			CESER		18 000,00
68 DOTATIONS		6 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS		0,00
Dotations aux amortissements		6 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
Dotations pour risques			78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00
Dotations pour clients douteux			Reprises sur provisions		
			Report des ressources non utilisées des exercices		
69 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES		0,00	antérieurs		
Impôts sur les sociétés			79 TRANSFERTS DE CHARGES		25 000,00
TOTAL DES CHARGES		1 039 000,00	TOTAL DES PRODUITS		1 039 000,00
Excédents / déficits		0,00			

A remplir obligatoirement :

NOM DE LA STRUCTURE :

CRESS Nouvelle Aquitaine

Le trésorier, Jérôme TROQUEREAU




cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

Siège social
90 rue Malbec
33800 Bordeaux

Siret n° 828 023 341 00047
Code APE : 9499Z

Tél : 05 47 74 52 10
contact@cress-na.org

Annexe 3 - Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :